Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 43 (1996)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inquiétudes et incertitudes...

L'AGEM s'interroge

rm. C'est la Commune de Collonges-Bellerive qui accueillait l'assemblée générale de l'Association Genevoise des Etats-Majors de Protection Civile (AGEM). Plus de quarante membres avaient répondu ainsi que quelques personnalités dont: M. Badan, Maire de Collonges-Bellerive, S. Snaïdi, Secrétaire général de l'OIPC, M. Duroux, représentant l'Association genevoise de PCi, Guy Progin, adjoint à la direction de la Sécurité civile et Patrick Farjon, vice-président de l'Association vaudoise des cadres supérieurs de PCi.

Dans le courant du mois de juin 95 le Comité de l'AGEM a réuni en assemblée extraordinaire tous les chefs OPC des communes et des groupements de communes du canton. Il s'agissait de recueillir des informations quant aux problèmes rencontrés par chacun par la mise en application de la réforme genevoise.

Il semble à ce sujet que bien des incertitudes subsistent encore dans des domaines liés à la mise sur pied, la reprise des tâches de la lutte contre le feu par les sapeurspompiers, le transfert du matériel, etc. L'efficacité de la formation des chefs OPC et la crédibilité de la PCi étaient également à l'ordre du jour. Les questions et autres doléances ont d'ailleurs été transmises au directeur de la Sécurité civile.

PCi: un service à la carte...?

L'AGEM, par la voix de son président s'inquiète de constater que les problèmes financiers rencontrés par la Confédération, le canton et les communes aient des incidences telles qu'on en vient à traiter en quantité négligeable les formations communales.

Bon nombre de chefs OPC, poursuit Jean-Charles Dédo, déplorent d'une part, l'intervalle trop long séparant les rapports d'incorporation (qui semblent pourtant rencontrer un vif intérêt) et les cours d'introduction (en nombre très limité) prévus au Centre cantonal. D'autre part, ils regrettent également l'absence de cours de perfectionnement pour les cadres et de cours de répétition.

L'idée qui consiste à soutenir la thèse selon laquelle nombre de personnes astreintes à servir dans la protection civile n'auraient pas besoin d'être convoquées à des cours de répétition, est contraire à la lettre et à l'esprit même de la législation sur la PCi. Pour les membres de l'AGEM, cette opinion ne peut qu'entraver les efforts visant à assurer l'état de préparation permanente des OPC.

Force est de constater qu'il existe dans le pays autant de variantes d'applications de la PCi que de communes. Et de conclure que cela devient intolérable pour beaucoup et qu'un effort doit être fait pour contrer ce service à la carte.

La chirurgie de guerre

C'est le D^r Pierre Boggio, urologue, qui développera le thème retenu pour la soirée. En effet, le D^r Boggio a effectué plusieurs missions pour le CICR au titre de «chirurgien de guerre».

Au travers des expériences vécues tant en Inde (Bangladesh) qu'en Afrique (Tchad), art. Par exemple, deux médecins pour un hôpital de 250 lits donnent une idée de ce qu'il faut pouvoir gérer. Il faut dire aussi que le type de blessures que l'on rencontre dans des conditions de guerre, dont les blessés pour la plupart sont des civils, se rencontre rarement dans le cursus habituel d'un chirurgien de notre pays.

Cette conférence, parsemée de traits d'humour, parce que traitée avec beaucoup de pudeur et d'humanisme par le D^r Boggio, était accompagnée de diapositives dont la projection a provoqué le retrait discret de quelques membres.

Finalement, selon le D^r Boggio, la chirurgie de guerre revient «à sauver le fonctionnaire avant la fonction», sans avoir vraiment le temps de réfléchir. Il faut tenter de sauver «une» vie. C'est vraisemblablement le message que retiendront les participants à cette conférence.



De g. à dr.: Sadok Snaïdi, secrétaire général OIPC, Jean-Charles Dédo, président Agem et le D^r Boggio.

on pourrait retenir une première image qui est celle d'un constat «d'horreur», lorsque l'on est placé en situation de pratiquer la chirurgie de guerre, puisque celle-ci est aussi éloignée de la chirurgie-confort pratiquée dans notre pays, que serait le résultat du croisement entre une carpe et un lapin. D'un autre côté, il y a quelques lueurs d'espoir, voire de joie, lorsque l'on constate que même dans un état de dénuement complet de moyens, la chirurgie pratiquée permet tout de même de sauver quelques vies.

Le plus difficile, selon le D^r Boggio est de résister à la fois aux visions, et pourtant un médecin, a fortiori un chirurgien, est particulièrement bien préparé à cela, et aux conditions dans lesquelles on exerce son

